

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 Novembre 2023

OBJET :

Voyage à Saint-Pierre-La-Mer

Frais de séjour

Rapporteur : Mme CADET

Délibération n°2

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle que le Conseil d'Administration du CCAS a délibéré le 07 mars 2023 pour autoriser le Président à signer la convention ANCV « Programme Seniors en Vacances » 2023.

Dans le cadre de ce programme, le CCAS d'Essey-lès-Nancy a organisé deux séjours à Saint-Pierre La Mer, au centre de vacances ULFV « Les girelles », du 24 juin au 01 juillet 2023 et du 01 au 08 juillet 2023. 100 personnes et une accompagnatrice ont participé au voyage, 2 personnes ont été contraintes d'annuler leur participation.

Le coût total du séjour s'élève à 47 917,76€ € et celui du transport à 13 005,80€. Cette somme reste à la charge des participants.

Cependant, le CCAS a sollicité le soutien financier de la CARSAT pour les participants qui sont éligibles. Ainsi la somme de 1000 € a été accordée pour 12 participants, soit une subvention de 83,33 € par personne éligible. Il convient pour ces derniers de déduire cette aide du coût total de leur séjour.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer la participation totale du voyage (frais de séjour, assurance annulation, transport et repas post voyage) par personne, comme suit :

- 615,04 euros pour 58 participants non éligibles à l'aide ANCV et à l'aide de la CARSAT
- 531,70 euros pour 1 participant non éligible à l'aide ANCV et éligible à l'aide de la CARSAT
- 421,04 euros pour 29 participants éligibles à l'aide ANCV et non éligibles à l'aide de la CARSAT

- 337,70 euros pour 10 participants éligibles à l'aide ANCV et à l'aide de la CARSAT
- 182,67 euros pour 1 participant éligible à l'aide ANCV mais contrainte d'annuler le séjour hors délais et qui doit s'acquitter d'une partie des frais.
- 16 euros pour 1 participant qui a été contraint d'annuler le séjour et pour qui l'assurance annulation reste à charge.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2023.

Pour extrait,



Le Président,


Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants	14

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Annette FRANCISCO, Janine MARCHAL et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

POUVOIR :

M. Christophe CHEVARDÉ à Mme Catherine CHOPIN-RENAULD

EXCUSÉES :

Mmes Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE

